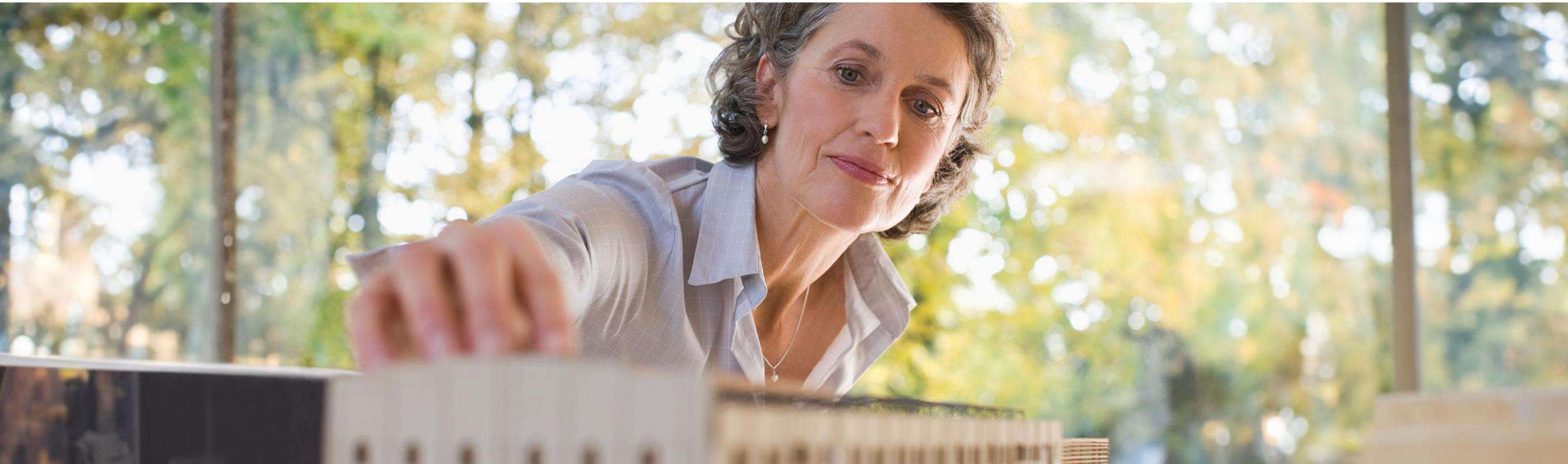


MINERGIE®



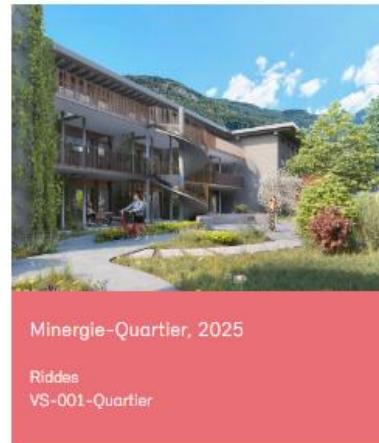
Minergie-Quartier

Janvier 2026

Avec le soutien de



Définition d'un quartier



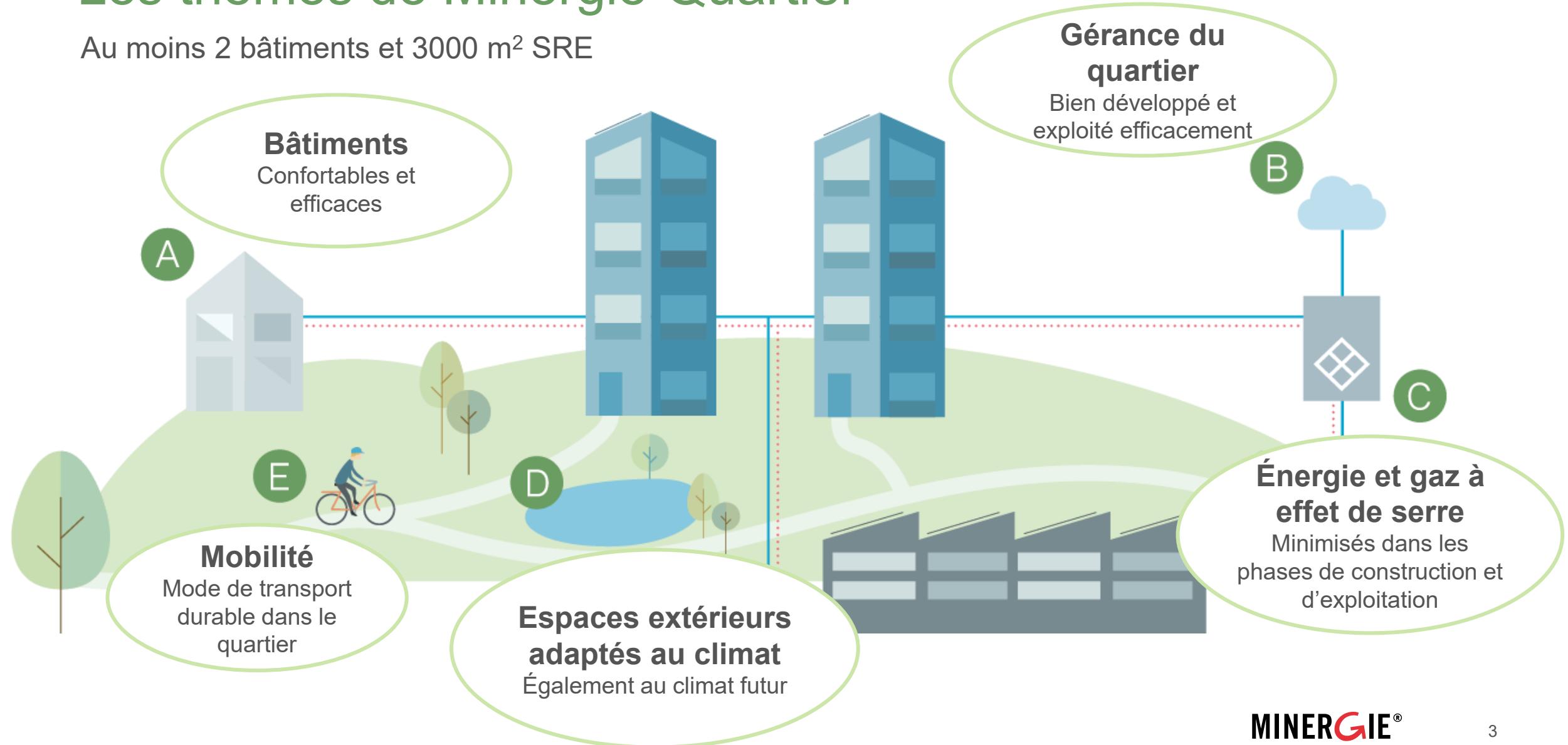
- Il doit comprendre au moins 2 bâtiments contigus ou peu séparés physiquement et 3000 m² de SRE
- Le périmètre du quartier peut être librement défini

Tous les quartiers certifiés sont répertoriés dans la [liste des quartiers](#).

Les exemples pratiques sont détaillés sous [Exemples pratiques](#).

Les thèmes de Minergie-Quartier

Au moins 2 bâtiments et 3000 m² SRE



Système d'évaluation

17 exigences



3 mesures à choix
(parmi 17)



Minergie-Quartier

Structure des
exigences par
thème

- A** Bâtiment
- B** Gérance du quartier
- C** Énergie et gaz à effet de serre
- D** Espaces extérieurs adaptés au climat
- E** Mobilité

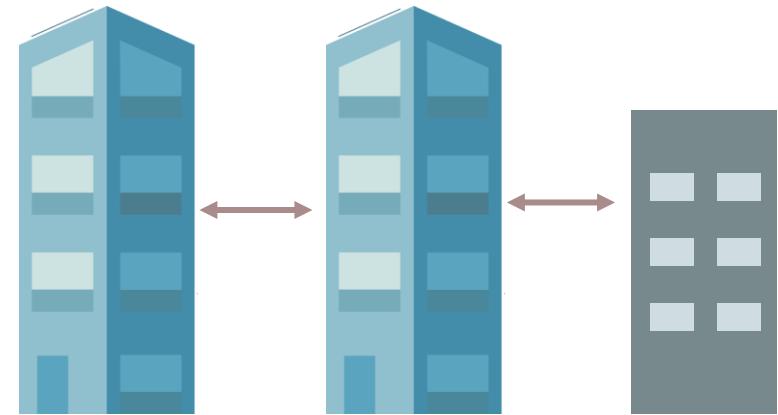
Les exigences en un coup d'œil

Thèmes	Exigences	Mesures à choix	
A Bâtiment	A1 Certification Minergie (-P/-A)	-	
	B1 Structure de la gérance du quartier	B4	Forte densité d'utilisation
B Gérance du quartier	B2 Monitoring avec système de gestion de l'énergie	B5	Visualisation des indices de conso. pour les usagers
	B3 Vérification des mesures énergétiques	B6	Joker « Gérance du quartier »
C Énergie et gaz à effet de serre	C1 Énergie et EGES en exploitation	C6	Solutions de stockage innovantes
	C2 Concept énergétique	C7	Utilisation de ressources locales
C Énergie et gaz à effet de serre	C3 Chauffage à distance décarboné	C8	Réemploi d'éléments de construction
	C4 Énergie solaire	C9	Minimisation des mouvements de terre pour l'aménagement du terrain
D Espaces extérieurs adaptés au climat	C5 Émissions grises	C10	Joker « Énergie et gaz à effet de serre »
	D1 Espaces verts	D4	Aération du quartier
D Espaces extérieurs adaptés au climat	D2 Ombrage par les arbres	D5	Récupération d'eau de pluie
	D3 Gestion naturelle des eaux de pluie	D6	Pas de constructions souterraines
E Mobilité	-	D7	Joker « Confort et adaptation au climat »
	E1 Offre de places de stationnement pour vélos	E6	Minimisation des places de parc
E Mobilité	E2 Convivialité des places de stationnement pour vélos	E7	Mesures de réduction du trafic
	E3 Facilité d'accès	E8	Mesures pour réduire le TIM
E Mobilité	E4 Mobilité électrique	E9	Stations de recharge bidirectionnelles
	E5 Partage de véhicules	E10	Joker « Mobilité »

A Bâtiment

A1 Certification Minergie (-P/-A/-ECO)

- **En règle générale** : au moins 60 % des bâtiments du quartier (mesurés en SRE) sont certifiés Minergie.
- **Nouvelles constructions** : Tous les bâtiments neufs sont certifiés Minergie. Les valeurs limites des émissions grises, de l'autoproduction d'électricité, l'indice Minergie et le besoin de chaleur pour le chauffage s'appliquent en moyenne au niveau du quartier.
- **Bâtiments existants** doivent être rénovés selon :
 - Minergie, CECB avec classe d'efficacité d'enveloppe C ou SNBS-Bâtiment.
 - Mesures individuelles pour les ouvrages protégés.



B Gérance du quartier

B1 Gérance du quartier

- La gérance du quartier est structurée pour :
 1. des processus décisionnels efficaces ;
 2. le contrôle du développement du quartier ;
 3. le monitoring et l'optimisation de la consommation d'énergie en exploitation.
- Un document d'organisation doit être signé par tous les propriétaires.
- Modèle : B1 Structure de la gérance du quartier

Contenu

- 1 Objectif
- 2 Structure de la gérance
 - 2.1 Certification provisoire
 - 2.1.1 Gestion du processus
 - 2.1.2 Représentation de la gérance du quartier
 - 2.1.3 Représentation du maître d'ouvrage
 - 2.2 Planification et réalisation
 - 2.2.1 Gestion du processus
 - 2.2.2 Représentation de la gérance du quartier
 - 2.2.3 Représentation du maître d'ouvrage
 - 2.3 Certification définitive
 - 2.3.1 Gestion du processus
 - 2.3.2 Représentation de la gérance du quartier
 - 2.3.3 Représentation du maître d'ouvrage
 - 2.4 Exploitation
 - 2.4.1 Justificatifs requis
 - 2.4.2 Organisation de la gérance du quartier
- 3 Signatures

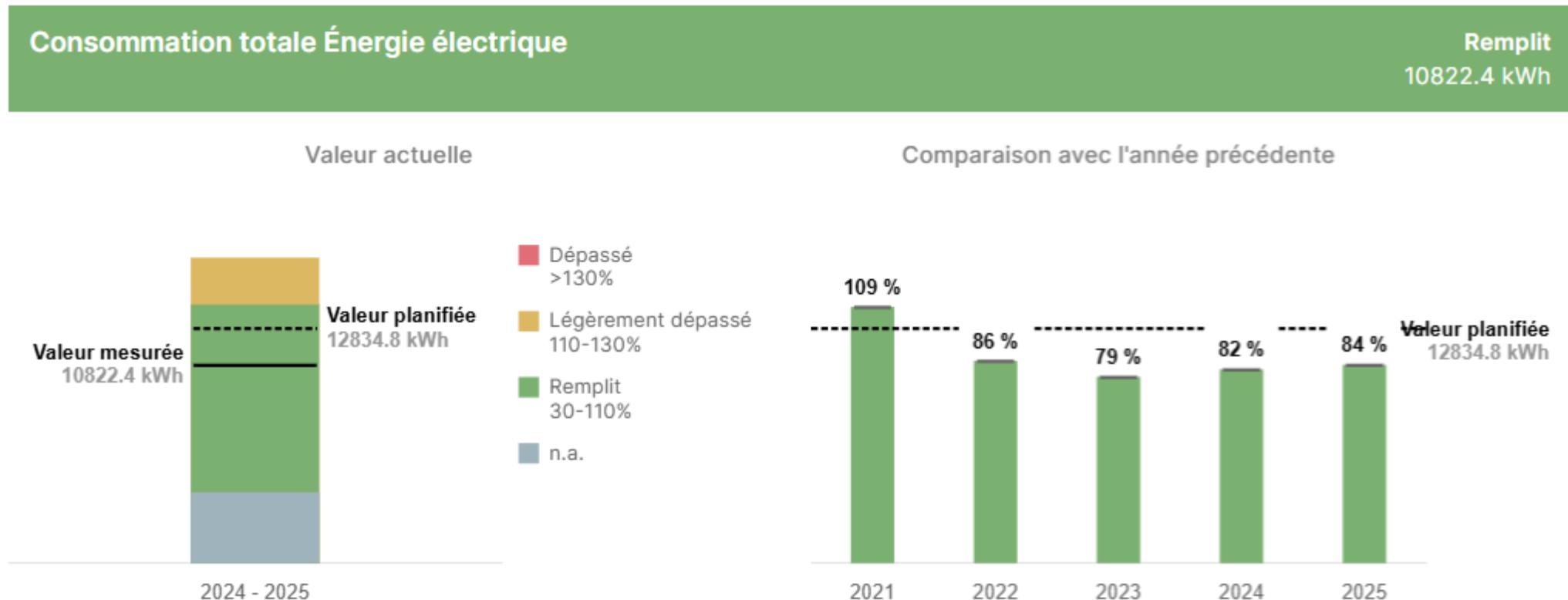
B Gérance du quartier

B2 Monitoring avec système de gestion de l'énergie

Un monitoring avec comparaison automatique entre les valeurs planifiées et mesurées est demandé.

B3 Vérification des mesures énergétiques

Les erreurs de réglage doivent être détectées et corrigées.



C Énergie et gaz à effet de serre

C1 Énergie et EGES en exploitation

- Chaleur renouvelable également pour les bâtiments existants (avant la certification définitive).

C2 Concept énergétique

- Concept énergétique pour l'utilisation des énergies thermiques et des rejets de chaleur à l'échelle du quartier.

C3 Chauffage à distance décarboné

- Max. 25 % d'énergie fossile pour le chauffage à distance.



C Énergie et gaz à effet de serre

C4 Énergie solaire

Valeur limite pour le quartier = 20 Wp/m² SRE neuf + 10 Wp/m² SRE existant



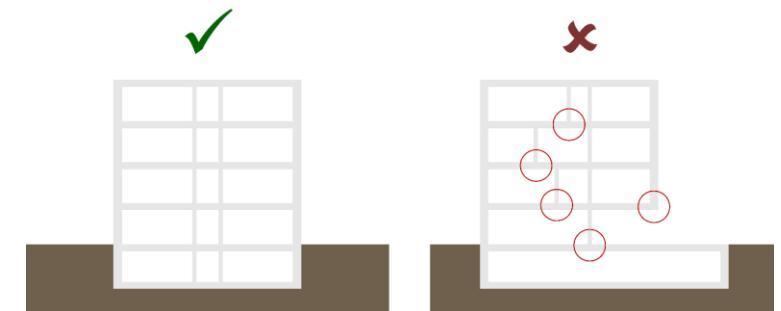
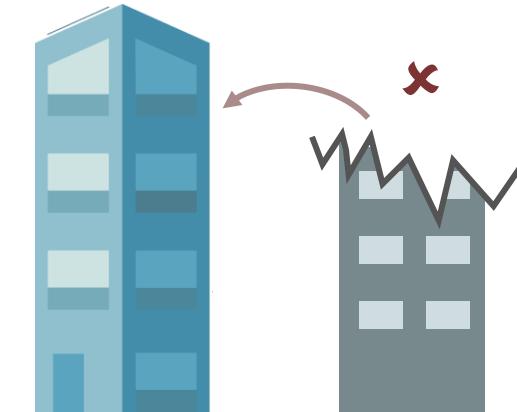
**Lotissement Fischermätteli, Burgdorf –
Strüby Konzept AG, Certificat définitif BE-001-Quartier**

Puissance installée PV : 715 kWp, 31 Wp/m² SRE

C Énergie et gaz à effet de serre

C5 Émissions grises

- La valeur limite du quartier pour les émissions de gaz à effet de serre (construction / remplacement / déconstruction) doit être respectée.
- La valeur limite dépend de la catégorie d'ouvrage, de la proportion de surface chauffée par rapport à la surface non-chauffée, de la déconstruction.
- Pour respecter la valeur limite, sont à éviter :
 - Plus de 1 sous-sol ;
 - Déconstruction de nombreux jeunes bâtiments (< 60 ans) ;
 - Surfaces de fenêtres ou portées plus grandes que la moyenne ;
 - Constructions massives.



C Energie et gaz à effet de serre

Exemple d'un quartier

Nouvelles constructions	m ² SRE	m ² SP-SRE
Habitat coll.	800	200
Administration	2200	200
Total quartier	3000	400

Valeur limite 2 complément ECO

	GW _{SRE} [kgCO _{2-eq} /m ² SRE *a]	GW _{SP-SRE} [kgCO _{2-eq} /m ² SP-SRE *a])]
	10	4.5
	11	4.5

Valeur limite pour l'exemple d'un quartier : **11.33 kgCO_{2-eq} / (m² EBF *a)** *

Calcul : $(800 * 10 + 2200 * 11 + 200 * 4.5 + 200 * 4.5) / 3000 = 11.33$

** sans tenir compte du supplément pour les installations photovoltaïques et les sondes géothermiques, exemple de quartier sans démolition de bâtiments de moins de 60 ans

C Énergie et gaz à effet de serre

C5 Émissions grises

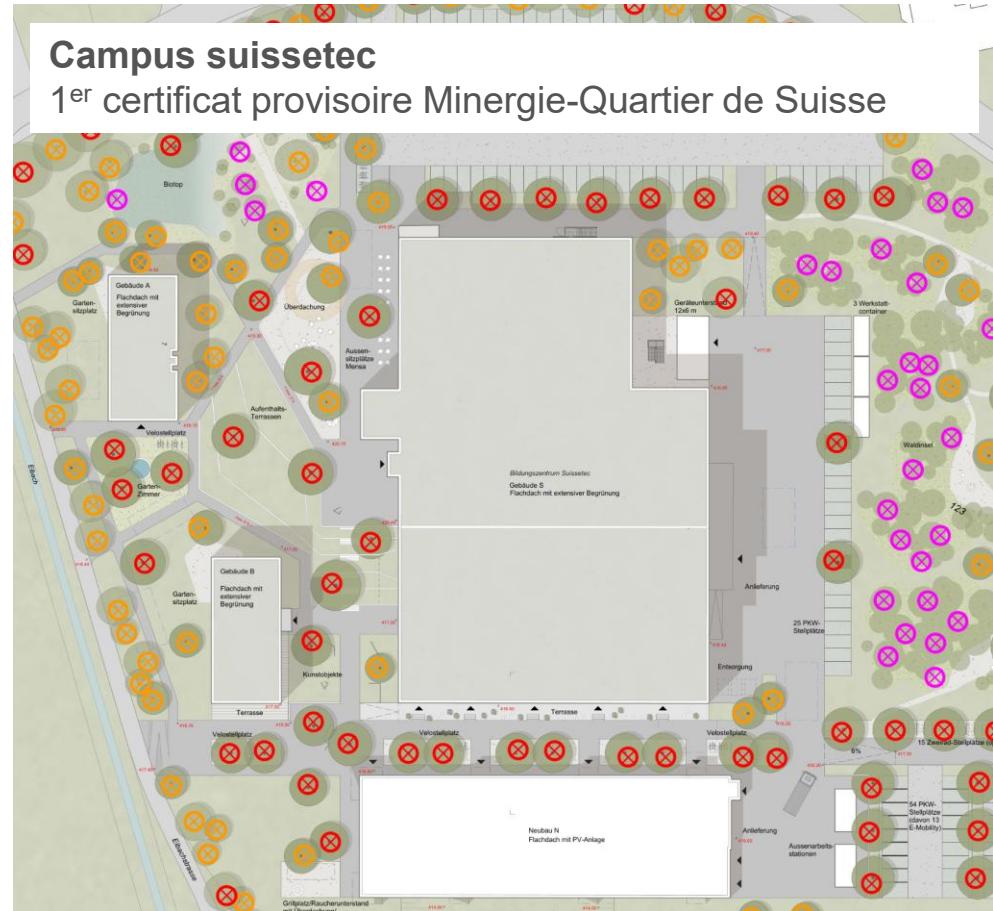
- Le calcul des émissions de gaz à effet de serre (émissions grises) à la construction se fait au moyen du justificatif Minergie simplifié.
www.plateforme-label.ch
- Peut être effectué dans une phase précoce du projet, sans qu'il soit nécessaire de remplir un justificatif Minergie complet.
- Un mode d'emploi dans l'aide à l'utilisation décrit quelles sont les données nécessaires.

Indice Minergie (Exploitation) (kWh/m ²):	22.0/18.2 ✓	Besoins de chaleur pour le chauffage (kWh/m ²):	72.2/71.0 ✓	EGES à la construction (kg CO ₂ -eq/m ² a):	17.8/16.2 ✓
Construction (émissions grises)					
saisies	Vérifié	Commentaires	Conditions	Notes	
Calcul externe EGES	<input type="checkbox"/>				
Surface de plancher (SP)	m ²	373.0			
Selon SIA 416, doit être plus grand que la SRE					
Réutilisation	<input type="button" value="Nouvelle constru"/>				
Fouille	<input type="button" value="Talus"/>				
Fondations	<input type="button" value="Fondations supe"/>				
Composition du sous-sol (SS) par rapport à la surface bâtie du bâtiment (SBB)	<input type="button" value="SS=SBB"/>				
Portée du toit	<input type="button" value="4-5 m"/>				
Toiture	<input type="button" value="Toiture en bois rr"/>				
Technique incorporée dans le plafond	<input type="checkbox"/>				
Si des incorporés de plafond de grande taille (par ex. des conduites d'aération) ou présents en grand nombre sont prévus, sélectionnez "oui".					
Mise en œuvre de béton enrichi en CO ₂	<input type="checkbox"/>				

D Confort et adaptation au climat

D1 Espaces verts

- Entre 30 et 50 % d'espaces verts sont exigés. Ils favorisent le rafraîchissement et l'évaporation.
- Sur les infrastructures : au moins 50 cm de substrat.
- Plantations :
 - 1^{re} priorité : les espèces indigènes résilientes, adaptées au quartier ;
 - 2^e priorité : les espèces résilientes, adaptées au quartier ;
 - Interdites : les néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes.
- Pour les quartiers manquant de place : compensation possible par la végétalisation des toits/façades.



D

Confort et adaptation au climat

D2 Ombrage par les arbres

- Ombrage des environs par des arbres à hauteur de 15- 25 % selon la catégorie d'ouvrages
- Outil d'aide simple pour le calcul de l'ombrage
- Espaces suffisant pour les racines des arbres



Lotissement Fischermätteli, Burgdorf

D3 Gestion naturelle des eaux de pluie

- Le coefficient de ruissellement moyen annuel du quartier est limité à 15 % maximum.
- Outil d'aide disponible pour calculer le coefficient de ruissellement annuel moyen sur la base des surfaces / revêtements prévus.



E Mobilité

E1 Offre de place de stationnement pour vélos

- Habitat : 1 place / chambre
- Entreprise de services : 0.3 - 0.4 place / emploi
- Écoles : 0.3 – 0.7 place / élève
- [Outil d'aide](#) pour le calcul

E3 Facilité d'accès

Réseau finement maillé pour trafic piétonnier et cycliste avec bon raccordement aux voies hors du quartier :

- Max. 100 m de distance entre voies piétonnes et max. 200 m entre pistes cyclables ;
- Accès direct à tous les services pertinents.

E1.2 Convivialité des places de stationnement pour vélos



E Mobilité

E4 Mobilité électrique

Bonne infrastructure pour la mobilité électrique :

- **Niveau C1** : câble d'alimentation horizontal dans un rayon de trois mètres maximum de la future station de recharge, pour au moins 60% des places de parc
- **Niveau A** : tubes vides pour l'électricité et la communication

Habitat collectif	C1
Administration	C1
École	A
Habitat individuel	A



Wohnüberbauung Fischermätteli, Burgdorf

E5 Partage de véhicules

Offre de partage adaptée aux besoins (voiture, vélo-cargo, vélo électrique ou autres véhicules)

Mesures à choix : idée

- Le quartier comme moteur de l'innovation
- La promotion de nouvelles solutions / technologies encore peu exploitées ;
- La possibilité de mise en évidence des particularités et/ou des innovations du quartier (communication) ;
- 4 jokers : les propres innovations mises en œuvre sur le quartier peuvent être prises en compte.

Exemple : réemploi d'éléments de construction

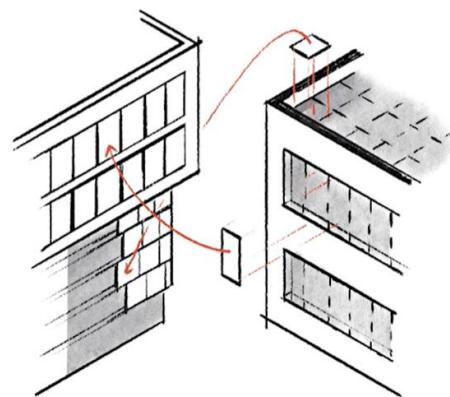
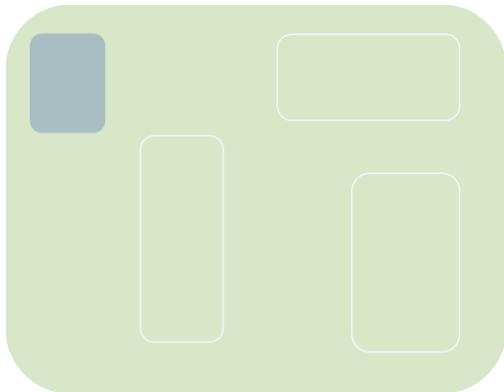


Image : www.zirkular.net

Mesures à choix

-
- B4 Forte densité d'utilisation
- B5 Visualisation des indices de conso. pour les usagers
- B6 Joker « Gérance du quartier »
- C6 Solutions de stockage innovantes
- C7 Utilisation de ressources locales
- C8 Réemploi d'éléments de construction
- C9 Minimisation des mouvements de terre pour l'aménagement du terrain
- C10 Joker « Énergie et gaz à effet de serre »
- D4 Aération du quartier
- D5 Récupération d'eau de pluie
- D6 Pas de constructions souterraines
- D7 Joker « Confort et adaptation au climat »
- E6 Minimisation des places de parc
- E7 Mesures de réduction du trafic
- E8 Mesures pour réduire le TIM
- E9 Stations de recharge bidirectionnelles
- E10 Joker « Mobilité »

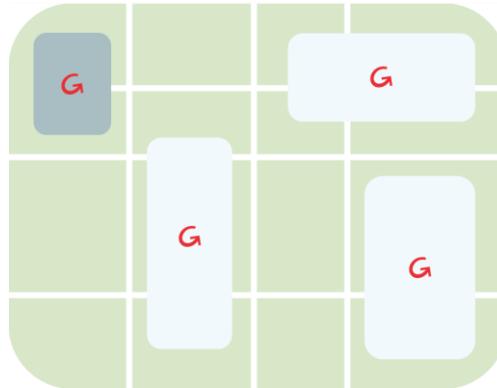
Processus de certification



Année 0

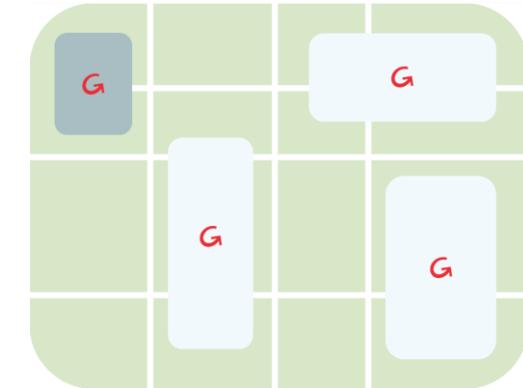
Certification provisoire du quartier

Certification individuelle des bâtiments



+ 10 ans au plus tard**

Vérification des étapes intermédiaires sur les grands quartiers*



2-4 ans plus tard

Contrôle unique en phase d'exploitation

* Grands quartiers : au moins 3 zones / étapes

** Pour les grands quartiers, selon entente, peut être plus long

Émoluments

Émoluments ordinaires CHF 9000.- plus CHF 0.35 par m² SRE du quartier, max. CHF 30 000.-

Émolument par bâtiment certifié Selon émoluments indiqués dans les règlements Minergie/-P/-A

Émoluments complémentaires pour les grands, contrôle des étapes intermédiaires CHF 5000.- par étape intermédiaire

Justificatif online

www.plateforme-label.ch/

Projets de construction Certifications Aide Michel ▾

Wohnüberbauung Fischermätteli ... Certifications certification C74975

Areal Fischermätteli V76920 / Minergie-Quartier Accès justificatif Documents justificatifs Notes / Rappels Protocole d'activités

Contenu Données du quartier A Bâtiment B Gérance du quartier C Énergie et gaz à effet de serre D Confort et adaptation au climat E Mobilité Résultats

Version imprimable (PDF) Export évaluations (XLSX)

Résultats

Vous voyez un Snapshot de ce justificatif, créé le mardi, 19. mars 2024, 08:58:21 heure

Justificatif Minergie-Quartier Rempli

Critères d'exclusion 17/17 (100 %) **Critères d'exclusion**

A Bâtiment

Certification Minergie (-P/-A/-ECO) Rempli

B Gérance du quartier

Structure de la gérance du quartier Rempli

Monitoring avec système de gestion de l'énergie Rempli

Vérification des mesures énergétiques Rempli

C Énergie et gaz à effet de serre

Énergie d'exploitation Rempli

Énergie thermique Rempli

Chauffage à distance décarboné Rempli

Énergie solaire Rempli

Émissions grises Rempli

Prescription à choix (min. 3 points) 5/17 (29 %) **Prescription à choix (min. 3 points)**

Thème

B Gérance du quartier 0 / 3

C Énergie et gaz à effet de serre 1 / 5

D Confort et adaptation au climat 1 / 4

E Mobilité 3 / 5

Justificatif online : exemple espaces verts

D Confort et adaptation au climat

i Vous voyez un Snapshot de ce justificatif, créé le mardi, 19. mars 2024

D1.1 Espaces verts

Au moins 40 % des surfaces environnantes sont végétalisé

Réponse

Oui

Non

Non applicable

Documents justificatifs

Glissez-déposez les documents ici ou cliquez pour les sélection

MINERGIE-Quartier® Saisie Outil d'aide "Aménagements extérieurs" Version 2023.2

Champ de saisie

Champ de sélection

Calcul de la surface environnante

Surface totale du quartier	m^2	22 704.6
Surface des bâtiments	m^2	6 660.4
Routes publiques	m^2	
Surface environnante déterminante	m^2	16 044.2

D1.1 Espaces verts

Espaces verts	m^2	8 648.7
Part de la surface verte, Valeur du projet		54%
Part de la surface verte, Exigence		40%
Manque d'espaces verts pour atteindre les exigences	m^2	
Toitures végétalisées	m^2	
Facades végétalisées	m^2	
Surface de compensation sur les toits/façades respectée ?		
Justification de la compensation des espaces verts		

Documents de justificatif à partir de snapshots

Phase provisoire

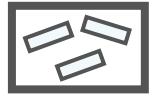
Couverture des critères ESG

Environment (E)	Social (S)	Governance (G)
<p>C1 Énergie et EGES en exploitation</p> <p>C2 Concept énergétique</p> <p>C3 Chauffage à distance décarboné</p> <p>C4 Énergie solaire</p> <p>C5 Émissions grises</p> <p>D1 Espaces verts</p> <p>D2 Ombrage par les</p> <p>D3 Gestion naturelle des eaux de pluie</p> <p>E1 Offre de places de stationnement pour vélos</p> <p>E4 Mobilité électrique</p> <p>E5 Partage de véhicules</p> <p>C6 Solutions de stockage innovantes</p> <p>C7 Utilisation de ressources locales</p> <p>C8 Réemploi d'éléments de construction</p> <p>C9 Minimisation des mouvements de terre pour l'aménagement du terrain</p> <p>D5 Récupération d'eau de pluie</p> <p>D6 Pas de constructions souterraines en dehors de l'emprise au sol des bâtiments</p> <p>E9 Stations de recharge bidirectionnelles</p>	<p>A1 Certification Minergie (-P/-A) : garantie d'une protection thermique estivale dans le bâtiment et d'un air intérieur sain</p> <p>D2 Ombrage par les arbres</p> <p>E1 Offre de places de stationnement pour vélos</p> <p>E2 Convivialité des places de stationnement pour vélos</p> <p>E3 Facilité d'accès</p> <p>B4 Forte densité d'utilisation</p> <p>B5 Visualisation des indices de conso. pour les usagers</p> <p>D4 Aération du quartier</p> <p>E6 Minimisation des places de parc pour voiture</p> <p>E7 Mesures de réduction du trafic</p> <p>E8 Mesures pour réduire le TIM</p>	<p>A1 Certification Minergie (-P/-A)</p> <p>B1 Organisation</p> <p>B2 Monitoring avec système de gestion de l'énergie</p>

Gris foncé : exigences

Gris clair : mesures à choix

Avantages d'une certification



Pour le maître d'ouvrage

- Confirmation certifiée de la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de protection du climat et d'adaptation au changement climatique
- Contrôle indépendant
- Planification à long terme du développement du quartier définie par la certification



Pour le planificateur

- Lignes directrices pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique grâce à des exigences claires
- Catalogue d'exigences simplifié, label aussi pour quartiers petits / ruraux
- Possibilités de compensation pour les exigences en matière de construction



Pour l'utilisateur

- Confort à l'intérieur par le renouvellement d'air et la protection contre la surchauffe
- Confort à l'extérieur par la végétalisation et l'ombrage



Pour un avenir
énergétique durable
et une meilleure
qualité de vie.

